

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2026 à 18 h 30.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
Mme Natalie Bissonnette, conseillère au siège n° 2
M. Alexandre Landry, conseiller au siège n° 3
Mme Stéphanie Martel, conseillère au siège n° 4
Mme Ginette Castonguay, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Assiste également à la séance, monsieur Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Natalie Bissonnette
Appuyée par Alexandre Landry
Il est résolu

75-26

D'adopter l'ordre du jour du 2 mars 2026 tel que soumis.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 Approbation d'une entente de fin d'emploi
 - 4.2 Approbation d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4401 concernant la procédure de choix des vacances
- 5 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE SÉANCE

Adopté à l'unanimité
des conseillers présents

3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation d'une entente de fin d'emploi

ATTENDU QUE la Municipalité a signifié à l'employé 22-2503 sa volonté de réorganiser l'organigramme de son service;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette réorganisation, le poste de l'employé 22-2503, dans sa forme actuelle, est sujet à une abolition;

ATTENDU QUE dans ce contexte la Municipalité et l'Employé ont convenu d'une entente de fin d'emploi précisant les modalités de départ selon les normes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Anick Campeau
Appuyée par Alexandre Landry

76-26

Il est résolu

D'approuver l'entente de fin d'emploi intervenue entre la Municipalité et l'employé numéro 22-2503 et d'autoriser le directeur général à signer l'entente et à poser tout acte nécessaire pour donner effet à celle-ci et à la présente résolution;

D'affecter l'excédent accumulé non affecté pour toute somme découlant de la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

4.2 Approbation d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4401 concernant la procédure de choix des vacances

ATTENDU QUE le SFCP, section locale 4401 et la Municipalité ont conclu une entente de principe concernant une modification à la procédure de choix des vacances prévue à la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE cette modification vise à permettre un choix plus équitable entre les salariés et à régler certaines situations problématiques survenues par le passé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Stéphanie Martel
Appuyée par Natalie Bissonnette

77-26

Il est résolu

D'approuver l'entente visant à modifier la procédure de choix des vacances établie dans la convention collective en vigueur, telle que soumise par le directeur général et à autoriser ce dernier à signer la lettre d'entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

6 LEVÉE DE SÉANCE

78-26

Sur la proposition de Germain Couture
Appuyée par Ginette Castonguay
Il est résolu

À 18 h 37 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire